

Le Président,

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts de France ;

arrête,

- Article 1** Monsieur Karim Dogheche est nommé responsable adjoint du bâtiment transports et mobilité durables « BTMD » du site du Mont Houy.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est publié sur le site internet de l'université et au recueil des actes réglementaires tenu par la direction générale.
- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Article 4** Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 6 janvier 2025

Le Président,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

